



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Eric LOUAT

Vice-président de la F.F.S.B.
Responsable des clubs sportifs

à

**Mesdames, Messieurs les
Responsables des Clubs Sportifs**

Réf : EL/PC

Copie à :
Chrono

B. DAUBARD
H. CHANEL
M.C. BIELLI
M. ARVIEU
J.Y. PERONNET
F. AMAR
X. MAJOREL

Objet : Engagement saison 2024/2025

Villeurbanne, le 30 avril 2024

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint la fiche d'engagement pour le Championnat des clubs saison 2024/2025 (cette fiche remplie doit obligatoirement passer par votre CBD et parvenir à la FFSB avant le 30 Juin 2024).



Quelques rappels :

Toute fiche d'engagement non complétée correctement ou non signée par le CBD ou CR/CS retardera la validation de votre inscription.

Le chèque doit être obligatoirement joint à la fiche d'engagement.

Chaque club masculin et féminin doit présenter un arbitre et un délégué ainsi qu'un correspondant pour la publication des résultats en direct sur Sport Boules Diffusion.

Un club ayant une équipe masculine et une équipe féminine peut inscrire le même nom d'arbitre et de délégué dans les deux catégories.

Un club ayant plusieurs équipes masculines ou plusieurs équipes féminines devra avoir des arbitres et délégués différents pour chaque équipe.

Un arbitre et un délégué peuvent être identiques pour une équipe masculine d'un club A et une équipe féminine d'un autre club B à condition que le Club A n'ait pas d'équipe féminine.

Tout dossier sera examiné par la Commission des Clubs pour validation.

63 Rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

Quelques informations utiles :

□ La nouvelle saison clubs sportifs débutera le week-end des 28 et 29 Septembre 2024.

Les finales auront lieu les 29 et 30 Mars 2025 à l'ARBRESLE (69).

□ La période autorisée pour les mutations « Club » prendra fin le 15 juin 2024.

□ Afin de ne pas perturber la saison avec des reports de matchs, il est obligatoire de réserver votre boulodrome pour toutes les journées « clubs » y compris les journées des phases finales.

Pour les clubs ayant des équipes 2, veuillez nous indiquer si vous désirez (ou pas) des matchs couplés à domicile (1 et 2 en même temps).

Ce souhait sera respecté dans la mesure du possible.

*National 3 : Un maximum de 4 joueurs nationaux (remplaçants compris) pourront être alignés lors de chaque tour d'une rencontre.

*National 3 : possibilité d'engager plusieurs équipes sachant qu'un joueur ayant évolué avec une équipe ne peut pas rejoindre l'autre équipe.

* Les équipes 2 des équipes Elite 1 et 2 pourront jouer en N1 chez les masculins.

*Les équipes 2 des équipes Elite 1 pourront évoluer en Elite 2 chez les féminines.

*Il ne sera plus attribué de points de classification pour les épreuves traditionnelles disputées en clubs sportifs.

*Aucune contrainte de permutation pour les épreuves de traditionnel en clubs sportifs.

*La tenue du club est obligatoire pour le manager du club.

*Un(e) athlète ne peut participer aux championnats Féminins et Masculins.

*Il est recommandé de posséder un chrono électronique visible par tous pour les épreuves sportives.

*Il est rappelé que dans la mesure où l'équipe présente un effectif suffisant, elle doit disputer toutes les épreuves prévues dans le match.

*Avant les tours de traditionnel tous les joueurs ont le droit de s'échauffer sur les jeux.

Merci aux équipes qui ne repartent pas de nous avertir le plus rapidement possible.

Rappel du montant des inscriptions :

Elite 1 : 500€

Elite 2 : 400€

National 1 : 300€

National 2 : 200€

National 3 : 100€

Feminin Elite : 300€

Feminin Elite 2 : 200€

Feminin national 1 : 50€

Vous souhaitant un bon championnat, nous vous prions d'agréer,
Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Eric LOUAT
La Secrétaire générale,



Marie-Claire BIELLI